

SECRETARIAT D'ÉTAT
A LA CULTURE

ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques des 28 Janvier, 24 Mars et 26 Mai 1975 ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.

- PARIS (10ème) - Hôtel Leblano-Barbedienne, 63, rue de Lancry (façade et toiture sur rue, escalier avec sa rampe en fonte et salon au 1er étage avec son décor).

- VAL-DE-MARNE -

- BOISSY-SAINT-LEGER - Château du Piple (façades et toitures du château et de l'Orangerie ; grand et petit salons du rez-de-chaussée avec leur décor et fontaine Saint-Babolin).

- VINCENNES - Musée du Bois, 40, route circulaire du Lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes (bâtiment principal en totalité)

II - REGION D'ALSACE.

- BAS-RHIN -

- STRASBOURG - Immeuble, 56, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Hôtel particulier, 76, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Immeuble, 1, place Broglie (tourelle d'angle et balcons des 3ème et 4ème étages).

..../....

- LOT-ET-GARONNE -

- SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE - Forge du Moulinet (en totalité).

- PYRENEES-ATLANTIQUES -

- BIARRITZ - Château Boulard, avenue du Château (façades et toitures)

IV - REGION D'AUVERGNE.

- ALLIER -

- NERIS-LES-BAINS - ancienne gare (façades et toitures).

- HAUTE-LOIRE -

- LE PUY - Théâtre, place du Breuil (intérieur avec son décor).

- PUY-DE-DOME -

- AMBERT - Hôtel-de-Ville (façade et toiture).

- CHAMALIERES - Pavillon de l'Hôtel Majestic, 33, avenue de la Gare (façades et toitures).

- PARENTIGNAT - Pont suspendu sur l'Allier (en totalité).

V - REGION DE BOURGOGNE.

- COTE-D'OR -

- WROCHON - Château (façades et toitures ; escalier d'honneur ; grand salon et salle à manger avec leur décor).

- DIJON - Théâtre, place du Théâtre (façades et toitures).

- Halles du Marché (en totalité).

- Immeuble "Modern style", place Grangier, à l'angle des rues du Château et au Temple (façades et toitures).

- Maison, 50, rue de Longvic (partie gauche de la façade et toiture correspondante).

- Chapelle de l'ancienne école Saint-François de Sales, 5, rue du Lycée (en totalité), ainsi que les façades et les toitures du petit pavillon du XVIème siècle qui la précède.

- Hôtel de la Cloche, à l'angle de l'avenue de la lère Armée Française et de la rue Devosge (façades et toitures).

- YONNE -

- AUXERRE - Passage couvert Manifacier (en totalité, y compris les deux entrées du passage sur les rues Fécauderie et des Boucheries).

- BOUCHES-DU-RHONE -

- MARSEILLE - Préfecture (façades et toitures).

- V A R -

- HYERES - Villa Marie-Laure de Noailles ou château Saint-Bernard (façades et toitures de la ville, jardin et reste de l'ensemble de l'ancien château).

- Villa Tholozon ou Alberti, boulevard d'Orient (en totalité).

- VAUCLUSE -

- AVIGNON - Hôtel-de-Ville, place de l'Horloge (façades et toitures, escalier d'honneur et salle des fêtes).

- ORANGE - Théâtre Municipal, allée Aristide Briand (façades et toitures).

XXI - REGION RHONE-ALPES.

- LOIRE -

- SAINTE-JUST-EN-CHEVALET - Château de Contenson (façades et toitures).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 Octobre 1975.



Michel GUY